

14e Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) (Lisbonne, Portugal, 26-27 octobre 2006) sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen: des ponts à travers l'Europe

Résolution n° 3 concernant l'Agenda territorial de l'Union européenne et sa relation avec la CEMAT

*adoptée à la 14<sup>e</sup> session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) des Etats membres du Conseil de l'Europe, à Lisbonne (Portugal), le 27 octobre 2006*

Les ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe,

Prennent note de l'Agenda territorial de l'Union européenne en cours d'élaboration par les Etats membres de l'Union européenne qui sera examiné et présenté pour adoption par les ministres du Développement territorial lors de leur conférence ministérielle informelle qui se tiendra à Leipzig les 24 et 25 mai 2007;

Considérant la signification de l'Agenda territorial de l'Union européenne comme cadre stratégique pour le développement territorial des régions d'Europe;

Considérant que l'objectif de renforcement de la compétitivité mondiale de l'ensemble des régions d'Europe vaut autant pour les Etats membres que pour les Etats non membres de l'Union européenne;

Considérant que la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) est la seule tribune européenne réunissant les Etats membres et non membres de l'Union européenne qui vise à un aménagement du territoire et à un développement socio-économique durables du continent européen, comme le proclame la Déclaration de Lisbonne adoptée lors de la présente session de la CEMAT;

Conscients du dialogue en cours entre les parties intéressées durant l'élaboration de l'Agenda territorial de l'Union européenne,

Estiment que leur rôle en tant que ministres représentants de la CEMAT les implique à part entière dans ce processus;

Souhaitant promouvoir la coopération territoriale et une conception globale de l'aménagement du territoire dans l'ensemble de l'espace européen,

S'engagent à entreprendre, dans leurs domaines de compétence propres et en collaboration avec les autres ministres de leurs gouvernements, toutes les actions pertinentes qui contribuent à renforcer la compétitivité mondiale de l'ensemble des régions du continent européen.